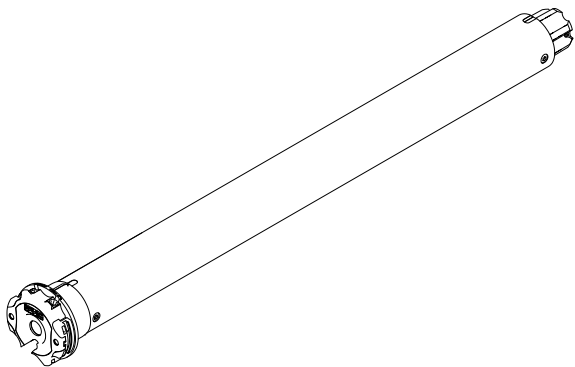


TM2

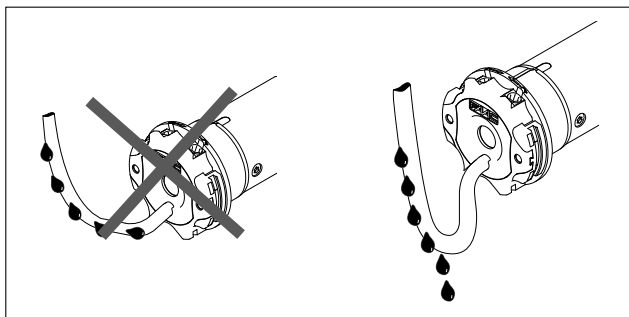


FAAC

CONNEXIONS ÉLECTRIQUES

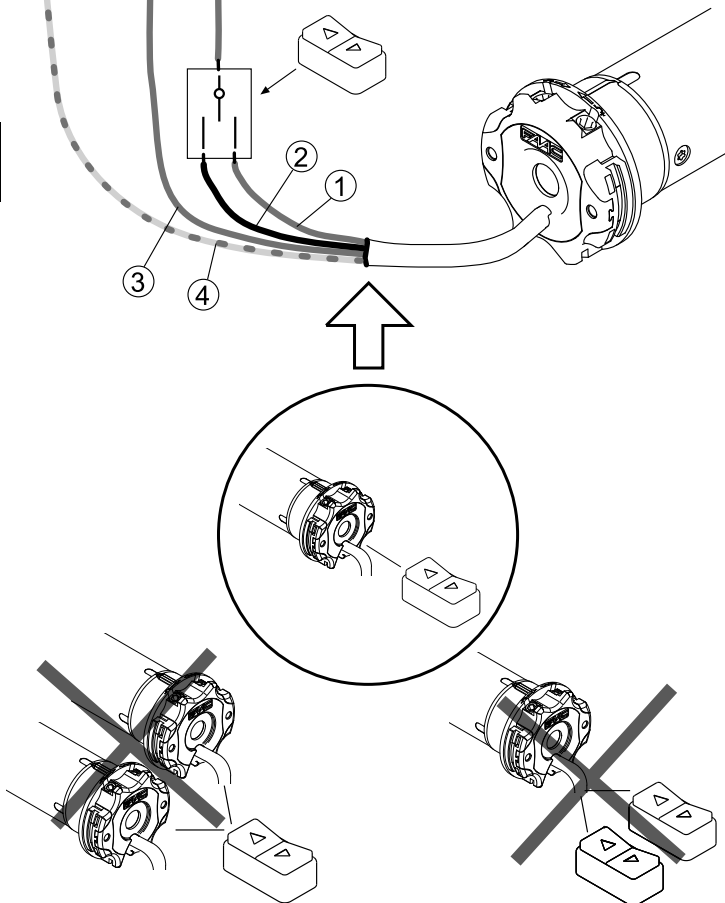
- Pour éviter des situations de danger ou des problèmes de fonctionnement, les éléments électriques de commande reliés au moteur doivent être appropriés en fonction des caractéristiques du moteur.
- Les dispositifs de déconnexion doivent être prévus dans le réseau d'alimentation selon les règles d'installation nationales.
- Les boutons d'inversion du sens de rotation du moteur doivent être pourvus d'un blocage mécanique (pour ne pas alimenter la Montée/Descente en même temps).
- Pour modifier le sens de rotation, inverser les câbles Marron et Noir.
- NE PAS relier plusieurs moteurs au même inverseur. En cas d'un branchement de 2 moteurs sur un seul inverseur utiliser impérativement un inverseur de type bipolaire.
- NE PAS relier plusieurs inverseurs au même moteur.
- Pour l'utilisation à l'extérieur l'appareil doit être muni d'un câble avec désignation H05RN-F contenant au moins 2% de carbone.

FR

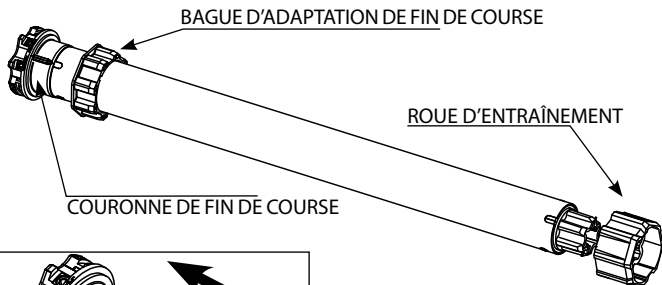


230 V 50 Hz

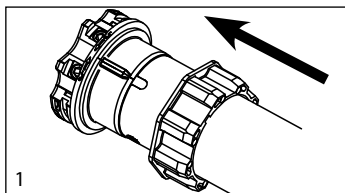
- 1- marron
- 2- noir
- 3- bleu
- 4- jaune-vert



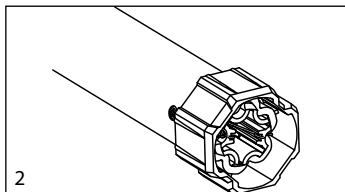
PRÉPARATION DU MOTEUR



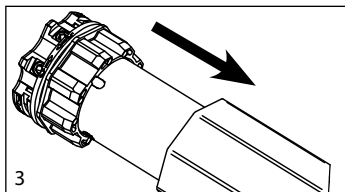
FR



1. Insérer la bague d'adaptation sur la couronne de fin de course en insérant l'encoche dans le repère rainuré et pousser jusqu'en butée.



2. Monter la roue sur l'axe de sortie du moteur jusqu'à enclenchement du ressort d'arrêt.



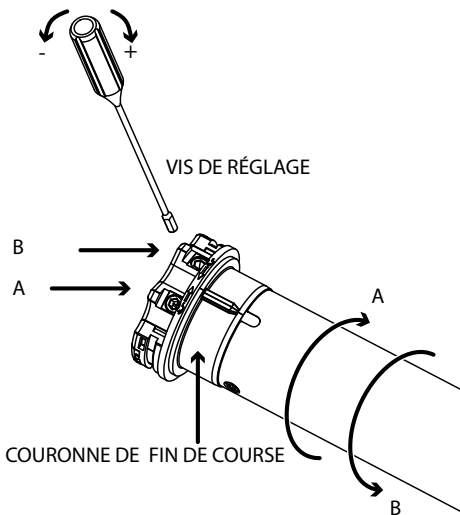
3. Introduire complètement le moteur dans le tube.

NB: En cas de tube rond ou lisse la roue doit être fixée au tube, cette opération est à la charge de l'installateur. Pour les autres tubes la fixation est facultative mais fortement conseillée.

RÉGLAGE DES FINS DE COURSE

Ces moteurs tubulaires ont un système des fins de course électromécaniques qui interrompt la tension de service 230 V quand le store ou le volet arrivent à ses fins de course. Pour régler ces limites, agissez sur les deux vis de réglage positionnées sur la tête du moteur. Les limites de fin de course sont pré-réglées en usine à plus ou moins trois tours dans chaque sens.

1. Pour savoir laquelle des 2 vis utiliser, il suffit de regarder le sens de rotation du volet ou du store: si le tube tourne dans la direction A, il faudra utiliser la vis A pour régler le fin de course dans ce sens. Si la direction est opposée (B) il faudra utiliser la vis B.
2. Faire fonctionner le store ou le volet roulant dans la direction dans laquelle on veut régler le premier fin de course. Après quelques tours le moteur s'arrête au point limite pré-réglé.
3. Tourner la vis de réglage relative au sens de rotation (voir point 1) en direction "+" jusqu'à arriver à la position désirée.
4. Inverser le sens de rotation du moteur et régler le deuxième fin de course.



DÉCLARATION DE CONFORMITÉ EU

FAAC S.p.A. Soc. Unipersonale déclare que le Moteur TM2 est conforme aux normes d'harmonisation de l'Union en vigueur : Directive 2014/30/EU, Directive 2011/65/EU.

Le texte complet de la déclaration de conformité EU est disponible à l'adresse Internet suivante : **<http://www.faac.biz/certificates>**

DÉCLARATION D'INCORPORATION RELATIVE AUX QUASI-MACHINES

(2006/42/EC ANN.II P.1, LETT. B)

Fabricant et personne apte à constituer la documentation technique pertinente

Raison sociale : FAAC S.p.A. Soc. Unipersonale

Adresse : Via Calari, 10 - 40069 Zola Predosa BOLOGNE – ITALIE

déclare par la présente que pour la quasi-machine :

Description : Moteurs tubulaires pour stores et volets roulants

Modèle : TM2

Toutes les exigences essentielles de la Directive Machines 2006/42/EU (y compris toutes les modifications applicables) sont appliquées et satisfaites. La documentation technique pertinente a été remplie conformément à l'annexe VII B.

De plus, les normes harmonisées suivantes ont été appliquées :

EN 60335-2-97:2006+A2:2010+A11:2008+A12:2015.

Il s'engage également à transmettre par la poste ou par e-mail des informations pertinentes sur la quasi-machine en réponse à une demande dûment motivée des autorités nationales.

Déclare enfin que la quasi-machine identifiée ci-dessus ne doit pas être mise en service tant que la machine finale dans laquelle elle doit être incorporée n'a pas été déclarée conforme aux dispositions de la susdite Directive Machines 2006/42/EC.

Bologna, 18-07-2018

CEO A. Marcellan



FAAC

FAAC S.p.A. Soc. Unipersonale
Via Calari, 10 - 40069 Zola Predosa BOLOGNA - ITALY
Tel. +39 051 61724 - Fax +39 051 09 57 820
www.faac.it - www.faacgroup.com

